

Objet : PERSONNEL -demande d'accord pour le versement d'une aide attribuée du FIPHFP au profit du maintien dans l'emploi d'un agent



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 07/2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 13 JAN. 2014
Affiché le : 12 JAN. 2014

L'An deux mille quinze, le sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 décembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, LACLAU, ANGO, SALAÛN, SUZE.

PROCURATIONS

M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME
M. FERTE	à	Mme SUZE
Mme GIOA-MASSOT	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - demande d'accord pour le versement d'une aide attribuée du FIPHFP au profit du maintien dans l'emploi d'un agent

Madame le Maire informe qu'une demande d'aide a été octroyée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin d'améliorer les conditions de vie et faciliter le maintien dans l'emploi d'un agent qui a du faire l'acquisition de prothèses auditives.

Cette aide a été versée à la Commune, Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à reverser cette aide à l'agent concerné.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à reverser cette aide à l'agent concerné.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 08 janvier 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

